

MAIRIE DE TREILLES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour (1) :

- ☐ SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- ☒ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- ☐ CARTE COMMUNALE
- ☐ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- ☐ DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF),
DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE
L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ☐ ALIÉNATION
- ☐ SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.
- ☐ AUTRES :

relatif à : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.) DE LA COMMUNE DE TREILLES

DDTM 11 - PREFET

23 SEP. 2025

Contrôle de légalité

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME -
DE LA COMMUNE DE TREILLES.

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2025-02

en date du : 4 février 2025

de : M. LE MAIRE

☐ (1)

de :

☐ (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M^{ME} FLORENCE ROSSIER

Président de la

commission d'enquête :

Membres titulaires :

M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

Membres suppléants :

M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

Durée de l'enquête : 32 jours

Date d'ouverture : MARDI 4 MARS à 9h00 Date de clôture : VENDREDI 4 AVRIL à 12h00

Siège de l'enquête : MAIRIE DE TREILLES.

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : MAIRIE

à compter du 4 mars jusqu'au 4 avril à 12h, aux heures
habituelles : Lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h
vendredi et mercredi de 9h00 à 12h00.

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : feuillets non mobiles est **coté et paraphé** par le Commissaire enquêteur ou un
membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi
être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête
à Mairie de TREILLES, 8, pl. de la Fontaine, 11510 TREILLES.

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le vendredi 7 mars	de 16	heure	—	à 19	heure	—
le lundi 17 mars	de 16	heure	—	à 19	heure	—
le vendredi 4 avril	de 9	heure	—	à 12	heure	—
le	de	heure	—	à	heure	—
le	de	heure	—	à	heure	—

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2) en mairie de TREILLES.

le	de	heure	—	à	heure	—
le	de	heure	—	à	heure	—
le	de	heure	—	à	heure	—
le	de	heure	—	à	heure	—
le	de	heure	—	à	heure	—

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la
commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à
la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture
de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de).

(3) Rayer la mention inutile.



Traité le 02 Avril 2025.

Monsieur le Maire,

Propriétaire d'un terrain situé sur votre commune, nous vous adressons par la présente, notre demande de modification du PLU concernant la parcelle WD 187.

Nous avons un projet éventuel d'aménagement de ce terrain pour l'un de nos enfants et nous souhaiterions que ce terrain devienne constructible.

Je vous rappelle qu'une chambre PTT ainsi que des compteurs EDF ont été installés sur notre terrain, sans notre autorisation, pour alimenter la vigie et l'ancienne maison de la chasse. La viabilité est donc partiellement présente.

M. R. SUZANNE ERIC.
20 Rue de l'Abreuvoir
11510 FITOU. 

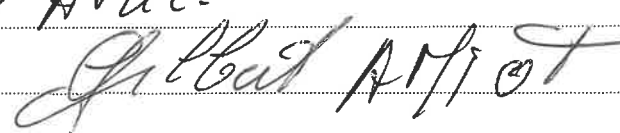
le 2 avril 2025

Je suis très favorable au PLU. Heureux d'habiter un charmant village. Souhaiter un grand avenir à Traillu qui attirera par sa situation géo-économique de nouveaux habitants et un réseau d'énergie.

Reste à venir

PERMANENCE 3.

le Avril.

→  Gilbert AMIOT La Ligne.
(Voit observ. ci-après.)

→ Hélène et Gérard FINIZIO.

Serge PLA

Marie-Christine Broch-Hervé

De Caro Renato

Isa de permanencia.

AMIOT Gilbert
Les Légunes
11510 TREILLES

Le 03/04/2025 à Treilles.

Objet : Observations concernant le PLU de Treilles.

A ce jour, ma propriété est constituée de trois parcelles (C683, W111, W112), une constructible, avec permis de construire autorisé, une deuxième en landes et la dernière classée agricole.

Dans le projet du PLU, sur certains plans mes parcelles ont disparu, leur emplacement étant placé en Zone Naturelle.

Pour information, mon habitation a été la première à être autonome en énergie renouvelable, et cela depuis trente ans.

Je demande simplement que mes parcelles retrouvent leur classement d'origine, et que la parcelle agricole soit classée APV au même titre par ailleurs que les parcelles voisines.

J'ose espérer que ce nouveau classement n'est qu'une erreur, et qu'il n'existe aucun lien de cause à effet avec le conflit judiciaire opposant trois propriétaires, dont les parcelles ont disparu, à l'adjoint à l'urbanisme.

Gilbert Amiot.

autres questions.

CP3

Mon habitation ayant un permis de
Construire, j'ai réalisé des transformations
avec Permis, construit une piscine avec
autorisation et déclarée au Cadastre
Pourquoi rien n'apparaît au cadastre??
Dans le cas où ma parcelle agricole disparaît
je souhaiterais avoir l'autorisation d'une activité
de Parking de véhicules Caravanes Compose
Dans l'attente de vos réponses



CLAUDE

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Florence ROSSIER

déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 4 mars à 9h00

au 4 avril 2025 à 12h00

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 3

de la page n° 2, à la page n° 8 CP1-2-3 +

75 observations dématérialisées Cd 1a75 dont 15 fichiers joints

En outre, j'ai reçu aux observations 40-51-53-56-57-58-61-62-63-64-66-70-71-72-75 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les pièces qui y sont annexées et le dossier

d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le

à Monsieur le Maire de TRETCES

A 14/05/2025

Signature

